

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 22 janvier 2020, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n° :** D08-02-19/A-00338  
**Propriétaires :** Eli Denham et Kimberly Worsley  
**Emplacement :** 73, rue Aberdeen  
**Quartier :** 14 – Somerset  
**Description officielle :** partie du lot 10, plan 49700  
**Zonage :** R4S[1754]  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Les propriétaires souhaitent construire un nouveau rajout de 3 étages à l'arrière de leur maison isolée existante, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction du retrait de la cour arrière à 6,5 mètres ce qui représentera 22 % de la profondeur du lot et 22 % de sa superficie, soit 60,4 mètres carrés dans le cas présent, alors que le règlement exige une cour arrière minimale de 9,0 mètres, soit 30 % de la profondeur du lot et 25 % de la superficie du lot, soit 68,7 mètres carrés dans le cas présent.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.